

Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024



Pornic Agglomération Pays de Retz

Manuel CORBINEAU

Service Habitat

2 rue du Docteur Ange Guépin

ZAC de la Chaussée

44 215 PORNIC Cedex

Tel : 02 40 02 65 12

mcorbineau@pornicagglo.fr

La création de Pornic Agglo Pays de Retz au 1er janvier 2017 rend obligatoire la compétence équilibre social de l'habitat et avec elle l'élaboration d'un PLH. Au-delà de cette obligation légale, mettre en œuvre une politique de l'habitat apparaît indispensable dans un contexte de forte attractivité du territoire, liée à la proximité du littoral et de la métropole Nantaise.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suite à l'élaboration du diagnostic, quatre grandes orientations se dégagent pour ce premier PLH à l'échelle de l'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz :

- Produire une offre nouvelle adaptée aux besoins et durable :
 - o Mettre en place une stratégie foncière et d'aménagement pour assurer la conduite opérationnelle des objectifs du PLH
 - o Accompagner les projets pour une réponse durable et adaptée aux ressources des ménages
 - o Accompagner la diversification de l'offre en logements à travers le développement de l'offre locative sociale
- Permettre l'amélioration des logements existants :
 - o Accompagner l'amélioration du parc privé
- Porter une attention particulière aux besoins de certains publics :
 - o Elaborer une stratégie permettant la combinaison d'une réponse aux besoins des jeunes et des saisonniers
 - o Favoriser le maintien à domicile tout en proposant ponctuellement une offre résidentielle neuve pour les personnes âgées et pour les handicapés
 - o Répondre aux obligations réglementaires d'accueil des gens du voyage et répondre aux besoins de sédentarisation
 - o Prendre en compte les besoins de ménages en rupture de parcours résidentiel
- Organiser la mise en œuvre de la politique de l'habitat et faire du PLH un espace d'échanges :
 - o Faire évoluer les pratiques de gestion de la demande locative sociale et tendre vers un dispositif partenarial et intercommunal
 - o Mettre en place un observatoire de l'habitat et un pilotage partenarial tout au long du PLH
 - o Identifier et structurer des permanences d'accueil "Habitat" sur le territoire, avec les différents partenaires

Pornic Agglo Pays de Retz fait le choix de s'inscrire dans un développement résidentiel important mais raisonné, fixant l'objectif de référence à 640 logements par an, dans la fourchette moyenne du SCoT.

	Sur 6 ans	Nombre de logements par an (arrondis)	en %
Locatif très social	230	40	6%
Locatif social	415	70	11%
Locatif intermédiaire	125	20	3%
Accession sociale	130	20	3%
Accession abordable	530	90	14%
Marché libre (dont secondaire)	2410	400	63%
Total	3 840	640	100%